



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 57  
 Nb de membres votants : 60  
 (dont 3 pouvoirs)  
 Quorum atteint

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2022.11.14/97</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.8</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du conseil communautaire du 14 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle polyvalente à MONTAIGUET EN FOREZ, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 7 novembre 2022, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE

**Les conseillers suppléants :** Evelyne BONAMY représentant Roseline GOURDON, Antoine SANTARELLI représentant Maria SCHNEIDER,

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Pascal BAUDELLOT à Annie DEBORBE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

**Absents :** Marie-Agnès BONIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Sylvain NAFFETAS,

**Secrétaire de séance :** Alain LOGNON

**N° 97 – FINANCES – Budget 2022 – Fonds de concours - Attribution commune membre bénéficiaire EPCI**

**Vu** le rapport de présentation ci-annexé,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver l'attribution du fonds de concours à la commune de Montoldre, dont le projet d'investissement figure au tableau présenté dans le rapport ci-annexé et, par application des dispositions du règlement d'attribution, correspondant à un montant total de 1 533 €,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à verser le montant du fonds de concours à la commune bénéficiaire.**

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée par voie électronique le  
 Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C  
 Le Président,

DELIBERATION N°	2022.11.14/97
CLASSIFICATION	7.8

### RAPPORT DE PRESENTATION

#### N° 97 - FINANCES – Budget 2022 – Fonds de concours - Attribution commune membre bénéficiaire EPCI

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération N° 2021.03.29/58 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la reconduction du dispositif d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI et sa mise en œuvre sur une période triennale (2021-2023), et le projet de règlement d'attribution,

**Vu** la délibération N° 2021.03.29/59 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a décidé de l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » pour les années 2021, 2022 et 2023,

**Vu** la délibération N° 2022.02.14/03 du 14 février 2022 par laquelle le conseil communautaire a actualisé ladite autorisation de programme/crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes »,

**Vu** les crédits inscrits au budget principal 2022,

**Vu** l'avis favorable du Comité de concertation,

**Il est rappelé** que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est engagée, après les années 2018-2019-2020, à poursuivre sa démarche portant sur le soutien financier communautaire aux projets d'investissement de ses communes membres par la mise en œuvre d'une politique d'attribution de fonds de concours pour un montant total de 900 000 € sur la période triennale 2021-2022-2023.

**Considérant** que le projet de la commune de Montoldre est éligible au dispositif de fonds de concours,

**Il est proposé au conseil communautaire :**

**- d'approuver l'attribution des fonds de concours à la commune de Montoldre, membre de l'EPCI, dont le projet d'investissement figure au tableau ci-après :**

n°	COMMUNE	Dossier	PROJET	Montant du Projet H.T.	FDC 2021-2023 Délib. n°58 du 15/04/2021		Montant déjà sollicité	Solde FDC 2021- 2023	FDC sollicité	Autres aides publiques	Taux global des aides	Financement Communal	Observations - Instruction	FDC attribué	Solde FDC
					Montant attribué / an	Enveloppe globale									
1	MONTOLDRE	04-2022	Travaux bâtiment, achat équipement et signalétique	25 058,15 €	6 453 €	19 359 €	17 826€	1 533 €	1 533 €	17 647,71 €	76,54 %	5 877,44 €	Dossier admissible	1 533 €	0 €